



Poitiers le 11 février 2025,

Union Syndicale des Retraités C.G.T de la Vienne  
21 Bis Rue Arsène Orillard  
86000 POITIERS  
Tél : 05.49.60.34.70  
Courriel : [usr86.cgt86@gmail.com](mailto:usr86.cgt86@gmail.com)  
Site Web Retraités : <https://site2018.cgt-ud86.org/rubrique-45>

## **100% SECU**

## **INFORMATION DU 30 JANVIER 2025**

Depuis plusieurs années la Fédération Nationale du Personnel des Organismes Sociaux (FNPOS) fait des propositions sur le 100 % Sécu. Des tables rondes mises en place lors du 12<sup>ème</sup> congrès de l'UFROS en octobre 2021 à KAYSERSBERG, nous ont permis de débattre et d'aborder la question du 100% Sécu.

Depuis 2023, le groupe de travail a consacré plusieurs séances d'appropriation de la Sécurité sociale afin de développer et approfondir, une proposition fédérale de 100% sécurité sociale

Le bilan qui suit articule le travail mené sur ses séances.

Ce projet repose tout d'abord sur le projet initial de sécurité sociale, véritable conquête ouvrière collective, dont on doit la concrétisation au ministre communiste Ambroise Croizat ainsi qu'aux militants de la CGT.

Définir notre proposition de 100% Sécu ne peut donc se faire sans une articulation constante entre les fondamentaux du système de Sécurité sociale et l'analyse des attaques qui amènent au système actuel.

### **Des fondamentaux aux principes du 100% Sécu**

Pour Ambroise Croizat « Le plan français de Sécurité Sociale tend aujourd'hui, parallèlement à une politique économique, à une politique de la main-d'œuvre et à une politique des salaires qui doivent garantir à tous une indemnité rémunératrice, aider les travailleurs de toutes catégories, à conserver leur capacité de travail et à bénéficier, en cas de besoin, de revenus subsidiaires ou complémentaires. » La Sécurité Sociale tout d'abord, ne peut être dissociée du statut salarial, du droit du travail, des services publics et d'une planification économique. Elle a vocation à faire système et non à remplacer tous ces aspects.

La défense de la Sécurité sociale est donc intrinsèquement liée à la défense du travail et des salaires. Seule source de la valeur, le travail est au cœur de notre mode de production et de notre système de protection sociale.

Pour l'utilisation de la force de travail, le capital a dû concéder, aux nombreuses luttes qui ont agitées l'histoire du capitalisme, une part grandissante de la valeur produite : c'est le salaire.

C'est évidemment dans cette logique de lutte de classe que le financement de la Sécurité sociale a été pensé et que les cotisations sociales en sont au cœur en prenant

directement sur la richesse produite afin d'être redistribuées immédiatement sous forme de prestations. En ça, elles sont une part du salaire qui est socialisée et non différée comme dans le système assurantiel.

**Le niveau des salaires, c'est-à-dire la capacité à Imposer un rapport de force sur la répartition entre capital et travail, est donc au cœur de notre système de Sécurité sociale.**

Toute diminution des cotisations sociales versées par l'employeur est une baisse du salaire socialisé, et donc du salaire. Les salariés devront en payer les conséquences d'une manière ou d'une autre (baisse des remboursements de la « Sécu », réduction des retraites, etc.).

Le financement de la Sécurité sociale à travers la cotisation sociale est au cœur des enjeux pour une autre répartition des richesses créées et ouvre un espace politique nouveau : la démocratie sociale. L'enjeu de la démocratie sociale originelle était d'assurer le contrôle par les travailleurs de la part socialisée de leur salaire afin de déterminer ce que doit être la réponse aux besoins.

Lorsque nous parlons de « réponses aux besoins » il s'agit des situations dans lesquelles les travailleurs ne pourraient plus répondre à leurs besoins directs du fait d'une perte de salaire ou de revenus issus du travail.

Il s'agit par conséquent de couvrir tous les travailleurs sans exceptions, de les couvrir de tous les risques, de tous les cas dans lesquels leur salaire ou le fruit de leur travail se trouverai diminué.

Comme à son origine le projet du 100 % Sécu repose ainsi sur l'unicité, l'universalité, la Solidarité et la démocratie sociale au sens de ces fondamentaux :  
Le projet initial – 3 principes :

➤ **Unicité** : mise en place d'un régime unique qui doit couvrir l'ensemble des risques sociaux, (maladie, maternité, invalidité, retraite, famille).

➤ **Universalité** : la couverture doit être étendue à tous les citoyens

➤ **Solidarité** : Solidarité intergénérationnelle, solidarité des bien-portants des malades ou des personnes en perte d'autonomie et donc financée par les richesses créées par le travail.

Deux autres principes à prendre en compte

➤ **Uniformité** : les prestations sont assurées à toutes et tous en fonction des besoins de chacun et non pas en fonction de ce qu'il a cotisé.

**Démocratie sociale** : La gestion doit être l'œuvre des assurés eux-mêmes. Il impliquerait un retour aux conseils d'administration par les représentants des travailleurs salariés et du patronat (« employeurs »)

**Le projet du 100% Sécu repose sur une solidarité de classe entre les travailleurs par un financement exclusivement par la socialisation du salaire à travers la cotisation sociale.**

Cette conception est primordiale dans un contexte d'attaques qui peuvent à première vue défendre une « grande sécu »,

**le 100% santé, Reste à Charge 0**

**mais** en réalité portent sur un changement de système bien éloigné de la Sécurité sociale que nous portons.

La gestion démocratique et la Sécurité sociale dans son ensemble au sens de 1945 portées par la CGT sera combattue sans relâche par l'État et le patronat.

La première attaque importante du patronat est celle de la réforme de 1967 qui va démanteler le régime général en créant trois caisses distinctes (maladie, vieillesse, famille), qui supprime les élections aux conseils d'administrations par les travailleurs salariés pour les remplacer par le paritarisme avec des représentants désormais désignés par le gouvernement.

**C'est la fin de la démocratie sociale.**

Ce premier recul est le point de départ d'une longue contre-offensive méthodique et acharnée contre les droits à la Sécurité sociale, avec pour fil rouge la remise en question de son financement par la cotisation à travers les exonérations des cotisations massives. **Les exonérations de cotisations sociales représenteront près de 88 milliards d'euros en 2024. N'oubliez pas ce chiffre 88 milliards d'euros** Ainsi, en attaquant la Sécurité sociale au nom du coût du travail les gouvernements attaquent aussi largement nos services publics.

**Cette cotisation sociale, au cœur de notre modèle social, représente ainsi aujourd'hui moins de 50% des financements du régime général de Sécurité sociale.**

Elle doit faire face à travers la compensation des exonérations **mais pas seulement**, à son remplacement par l'impôt, notamment par la CSG introduite en 1991 et la CRDS en 1996.

C'est le remplacement de la cotisation par l'impôt dans le financement de la Sécurité sociale qui va légitimer ensuite l'introduction d'un contrôle étatique des finances de la Sécurité sociale à travers notamment le plan Juppé de 1996 qui va instaurer les Lois de Financement de la Sécurité sociale (LFSS).

Ces lois sont une attaque majeure, en imposant un cadre verrouillé d'équilibre financier du système qui dans un contexte de baisse constante des ressources engendre quasiment mécaniquement une baisse des prestations versées aux assurés tel que les remboursements de soins, les modalités de prise en charge pour la petite enfance, ou encore les règles relatives à la retraite, etc... On passe ainsi d'une logique où les cotisations (les recettes) s'ajustaient aux dépenses à une logique où se sont les dépenses qui s'ajustent aux recettes.

**L'étatisation de la Sécurité sociale amorce un changement radical de système qui ne s'opère pas qu'au niveau du financement mais aussi des prestations à travers les délégations de gestion.**

Les délégations de gestion concernent actuellement de nombreuses prestations qui sont considérées aujourd'hui **dans L'opinion publique** comme relevant de la Sécurité sociale alors qu'il n'en est rien puisqu'elles ne sont ni financées, ni gérées par la Sécurité sociale.

Il s'agit du RSA, de la prime d'activité, de la Couverture santé solidaire ou encore de l'AAH.

Ces délégations de gestion introduisent un système **d'assistance** qui n'ouvre pas de droits mais qui attribue « un minimum » sous forme de forfait aux plus précaires

Ce changement radical de système qui conduit à transformer la Sécurité sociale en système d'assistance correspond à un système à l'américaine où la Sécurité sociale est financée et gérée par l'État qui assure un filet de sécurité pour le plus précaire.

En France, La Sécurité sociale n'est pas un système d'assistance

**La sécurité sociale, C'est du salaire**

**Salaire socialisé = cotisations salariales+cotisations patronales**

**Notre projet du 100 % Sécu s'inscrit évidemment dans une opposition radicale à ce changement de système et à l'étatisation de la Sécurité sociale. Un des préalables est le rétablissement des cotisations à un niveau suffisant par rapport aux besoins et comme source unique de financement avec la fin des exonérations et fin de la CSG. Il est impératif de supprimer les lois de financement de la Sécurité sociale**

**.Il s'inscrit en revanche dans une consolidation afin de permettre une extension des droits actuels à 100% en intégrant par le haut ce qui constitue aujourd'hui le champ de la protection en santé, retraite et prévoyance. Il s'agirait aussi d'intégrer des régimes qui devaient être présent dans le projet initial et qui ne l'ont pas été, tel que l'assurance chômage et des régimes pionniers dits « spéciaux ».**

La question de la population que doit couvrir la Sécurité sociale au sens du 100% Sécu se pose pour ne pas exclure des parties de la population où maintenir la confusion entre Sécurité sociale et État. Le groupe de travail est favorable à ce que la population couverte par le 100% Sécu soit la population au statut salarial. Le statut salarial inclus de fait tous ceux qui devraient être au statut salarial c'est-à-dire :

- L'intégration des régimes pionniers par le haut en alignant les droits du régime général sur leurs droits lorsque ceux-ci sont plus favorables.
- La majorité des indépendants (auto-entrepreneurs...) qui devraient être au statut salarial et les salariés agricoles.
- Il s'agit également des ayants-droits (mineurs principalement), les étudiants, les retraités etc...

Dans le cadre du 100% sécu Les fonctionnaires et les indépendants seraient intégrés par le cadre d'une caisse unique. Cette caisse intégrerait ainsi de fait l'ensemble des acteurs (non- lucratifs) actuels de la protection sociale. Ce nouveau périmètre que pose le 100% Sécu se fera dans le cadre d'une caisse nationale unique comme dans le projet initial et décliné localement dans les caisses primaires de Sécurité sociale.

**En effet**, la mutualité est à l'origine une forme d'organisation des travailleurs et la Sécurité sociale s'appuie sur ses valeurs. Nous pouvons montrer la **compatibilité** de la mutualité avec la Sécurité sociale en revanche il ne s'agit pas de la mutualité **institutionnalisée** d'accompagnement du capital portée par le patronat mutualiste.

➤ L'intégration des mutuelles et les institutions de retraites complémentaires et de prévoyances à travers leurs œuvres (services de santé) ou leurs services (connaissance de la santé au travail)

➤ L'intégration des personnels de ces organismes, en fonction du nouveau périmètre du projet du 100% devra être réalisé.

Au-delà de ce projet, c'est toute l'organisation du travail qui sera à repenser avec une autre politique RH et surtout un rétablissement des CHSCT de plein droit et en renforçant leurs prérogatives.

Le 100% Sécu sera également l'occasion d'un retour des métiers qui devraient être au cœur de la Sécurité sociale comme l'accueil et l'accompagnement des assurés.

L'enjeu est double, répondre aux besoins des assurés avec un personnel qui retrouve le sens du travail avec de bonnes conditions pour l'exercer.

L'ambition de la CGT, dès le départ et à travers aujourd'hui le projet du 100% Sécu n'est donc pas d'apporter une réponse individuelle aux besoins mais bien une réponse collective dont l'outil principal est le salaire socialisé.

C'est une réponse aux besoins émancipatrice puisque pour la CGT en sortant de la peur du lendemain, les individus collectivement organisés pourront dès lors construire le rapport de force nécessaire pour arracher de nouveaux conquies sociaux. Il s'agit de renforcer et d'améliorer les droits du régime général par de nouveaux droits.

➤ L'intégration du droit au chômage au sein de la Sécurité Sociale, compte-tenu de la revendication historique CGT et de son adéquation avec la logique de la Sécurité sociale (financement par le salaire socialisé, besoin au sens de l'incertitude qui touche les travailleurs).

➤ L'intégration de la prévoyance avec l'intégration des Institutions de prévoyance et de leur connaissance des branches et des entreprises.

➤ L'extension des besoins couverts en santé :

Le Handicap, Santé au travail avec une reconnaissance plus large des Maladies Professionnelles, Santé en général avec l'amélioration de la couverture.

Ces nouveaux droits s'inscrivent dans la définition de la réponse aux besoins pour permettre aux travailleurs de faire face à l'incertitude.

La réflexion sur les droits nouveaux doit permettre de ne pas retomber dans l'effet des réformes néolibérales, la confusion entre sécu et État, et aussi à ne pas envisager la Sécurité sociale seule mais en lien avec les services publics au sens large.

**L'objectif serait de poursuivre la réflexion sur cette base.**

## **NOUVEAUTES**

**Le droit à la Santé, Il implique :**

- Une prise en charge totale, à 100% des frais de santé avec une extension à des droits couverts aujourd'hui par les complémentaires santé. Cette couverture à 100% s'articulerait en termes de prise en charge avec un plan de prévention et de dépistage.
- Une extension et une amélioration des droits en arrêts maladie, maternité, invalidité, accidents de travail, maladie professionnelle complétés aujourd'hui par la prévoyance.

**Ces droits devront atteindre un 100%.**

- Un droit à l'autonomie à tous les âges de la vie, que ce soit dans le cadre de la maladie, du handicap ou de la vieillesse. Ce droit sera pris en charge au titre de la santé par la Sécurité sociale. Une réflexion est à mener sur les structures en charge de ce droit à l'autonomie dans le cadre de la réorganisation du système de santé qu'impliquerait le 100 % Sécu.

A minima, cette réorganisation sortirait la prise en charge des assurés du secteur marchand, elle leur permettrait d'être accompagnés par des professionnels qualifiés et reconnues, du domicile à l'établissement et vice versa.

- **Une réorganisation du système de santé** à la fois sur le plan hospitalier que sur le plan ambulatoire. Ces structures seraient gérées directement par la Sécurité sociale grâce à son maillage territorial de proximité (caisses primaires et caisses régionales) qui dispose des compétences et de l'expérience nécessaires pour prendre en charge le champ de la santé. Il reste aujourd'hui encore des exemples en Sécurité sociale de gestions directes d'établissements tel que **les centres dentaires, les UGECAM** ou dans les régimes pionniers comme le régime des Mines qui a en gestion directe des centres de santé avec du personnel salarié dont des médecins, des pharmacies etc... Un travail d'approfondissement doit être mené sur ce champ. En fonction des choix et revendications qui seront validés, cela pourrait impliquer une intégration potentielle de personnels nouveaux dans le champ du 100% Sécu tel **que les aides à domicile.**

#### **AUTRE SUJET**

- **Une sortie des médicaments, labo, matériel médical de la sphère marchande.**

A la mise en place de la Sécurité sociale, la volonté politique était que l'industrie pharmaceutique se développe sur le territoire et c'est avec cet objectif que le coût de la recherche, d'investissement et de productions ont toujours été pris en compte dans les prix concédés par la Sécurité sociale.

Cela a permis ce développement jusque dans les années 1980/1990.

Le projet du 100% Sécu doit mettre fin à cette marchandisation avec différentes mesures dont une structure qui regrouperait, organiserait et coordonnerait la totalité de l'offre de soins en réponse aux besoins, de l'hôpital en passant par le médecin de ville, jusqu'au patient, organisant la production et gérant les stocks de médicaments, matériels et dispositifs médicaux.

- Une extension du champ de la santé au travail en intégrant les services de santé au travail pour plus d'indépendance

➤ Les services de préventions des CARSAT seraient dotés des moyens nécessaires afin d'exercer leurs missions de contrôle et de prévention dans les entreprises. Ainsi la Sécurité sociale retrouverait les moyens d'assurer sa mission de réparation et de prévention dans le cadre des AT/MP et plus globalement dans le cadre de la santé au travail.

**Le droit à l'emploi** : Le projet du 100% Sécu défend une indemnisation de tous les demandeurs d'emploi sans exception, y compris les primo demandeurs d'emploi et les salariés précaires.

**Le droit à la retraite** : Le projet du 100% Sécu défend une pension basée sur la répartition.

L'âge de 60 ans doit redevenir l'âge légal de départ avec 37, 5 années de cotisations, calculer sur les 10 meilleurs années, et indexées sur l'évolution des salaires.

La notion de carrière est capitale

Les départs anticipés en retraite doivent être confortés et reconnus pour les salariés en carrière longue, les assurés handicapés, et ceux exposés à des conditions de travail pénibles, insalubre ou à risques.

**Le droit à la famille** : Les premières caisses d'allocation familiales datent de la fin du XIXème. Dans le projet, les prestations familiales doivent être universelles, non imposables, sans condition de ressources et dès le premier enfant.

En outre, des droits nouveaux doivent être mis en place pour suivre la transformation de la parentalité, tout en promouvant l'égalité entre les femmes et les hommes.

En conclusion nous pouvons souligner que les travaux engagés ont permis d'avancer **mais qu'il reste aussi un travail conséquent d'approfondissement du projet.**

**L'enjeu des travaux à venir afin de construire notre projet fédéral du 100 % Sécu ne peut se faire sans une bonne connaissance du système de Sécurité sociale, de la protection sociale dans son ensemble et des missions de l'État ainsi que des réformes successives. En effet, développer de nouvelles revendications repose sur une réflexion qui doit faire un va et vient constant entre les fondamentaux, la déconstruction des modifications qu'a subi le système du fait des différentes réformes et le périmètre du projet global avec de nouvelles dimensions. L'objectif final est d'avoir un projet « 100% Sécu » complet dans le but d'une reconquête.**

**Vous serez bien évidemment informer de la suite de ce grand projet !**

Au sein de la Fédération, Il est prévu de mettre en place un travail de communication (livret, tracts, vidéos...) et de formation sur ses fondamentaux aussi bien à destination des dirigeants de l'éducation populaire, auprès de la démocratie sociale (et dans l'idéal au sein de l'éducation nationale), pour pouvoir

- Expliquer pourquoi elle ne fonctionne pas : à cause des contre-réformes néolibérales successives.

- Montrer en quoi ces propositions répondent aux problèmes que rencontrent actuellement les assurés : par exemple le coût de la complémentaire.

En quoi il sera important d'avoir une bonne connaissance du sujet pour mieux le défendre et obtenir ce 100% Sécu .

**UNE SEULE SOLUTION LA SOCIALISATION AVEC LE 100% SECU  
VIVE LA CGT VIVE L UFROS**